



## Épisode de pollution

### Communiqué de Constat de dépassement du seuil d'information

En application de l'arrêté interpréfectoral relatif à la procédure d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution atmosphérique en Île-de-France

Le 15 juin 2021, le niveau d'information a été constaté pour l'ozone en Île-de-France

#### Niveaux de pollution

Selon le dispositif de surveillance mis en place par Airparif,

**Les conditions de déclenchement du seuil d'information de 180µg/m<sup>3</sup> pendant 1h sur la journée du 15 juin 2021 ont été observées.**

#### Conditions du dépassement

- **Zone géographique concernée :** L'Île-de-France

- **Raison du dépassement:**

Les concentrations en NOx (plus importantes que prévues, illustrées par un indice de cumul de bouchon exceptionnel pour la journée d'hier), combinées au maintien des conditions anticycloniques, ont conduit à des niveaux en ozone très soutenus, pouvant dépasser le seuil d'information et de recommandations.

- **Durée prévue du dépassement :**

Au moins 1 heure

- **Conditions météorologiques de ce dépassement :**

Situation prévue pour la journée du dépassement :

- température relevée : 30°C
- vitesse et direction de vent : 0.8 à 3.3 m/s de secteur nord
- inversion de température : Oui

Situation prévue pour le lendemain du dépassement :

- température relevée : 34°C
- vitesse et direction de vent : 0.5 à 4.0 m/s de secteur sud-est à sud
- inversion de température : Oui

- **Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le lendemain du dépassement :**

Stabilisation

#### Recommandations sanitaires

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France recommande :

**Pour les populations vulnérables et sensibles :**

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses\* (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur

peuvent être maintenues.

**Populations vulnérables** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

#### **Pour la population générale :**

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- les activités physiques et sportives intenses\* (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

\*Activité physique et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet du ministère chargé de la santé ou de l'ARS.

#### **Contacts**

##### **Permanence téléphonique médicale : centre spécialisé de l'hôpital Fernand Widal**

01.40.34.76.14

##### **Préfecture de Police**

01.53.71.53.71

**Airparif** : Association loi 1901, agréée par le Ministère en charge de l'environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Tél : 01.44.59.47.64 (jours ouvrables de 9h à 17h) ou 06.07.08.20.82 (hors heures ouvrables en période de pointe de pollution)  
Fax : 01.44.59.47.67

Pour suivre les niveaux de pollution : [www.airparif.fr](http://www.airparif.fr)

Informations transmises et validées par : Alexia BAUDIC